

**RELEVÉ DES INSECTES ET DES MALADIES DES ARBRES
AU QUÉBEC**

FAITS SAILLANTS À LA FIN DE SEPTEMBRE 2002

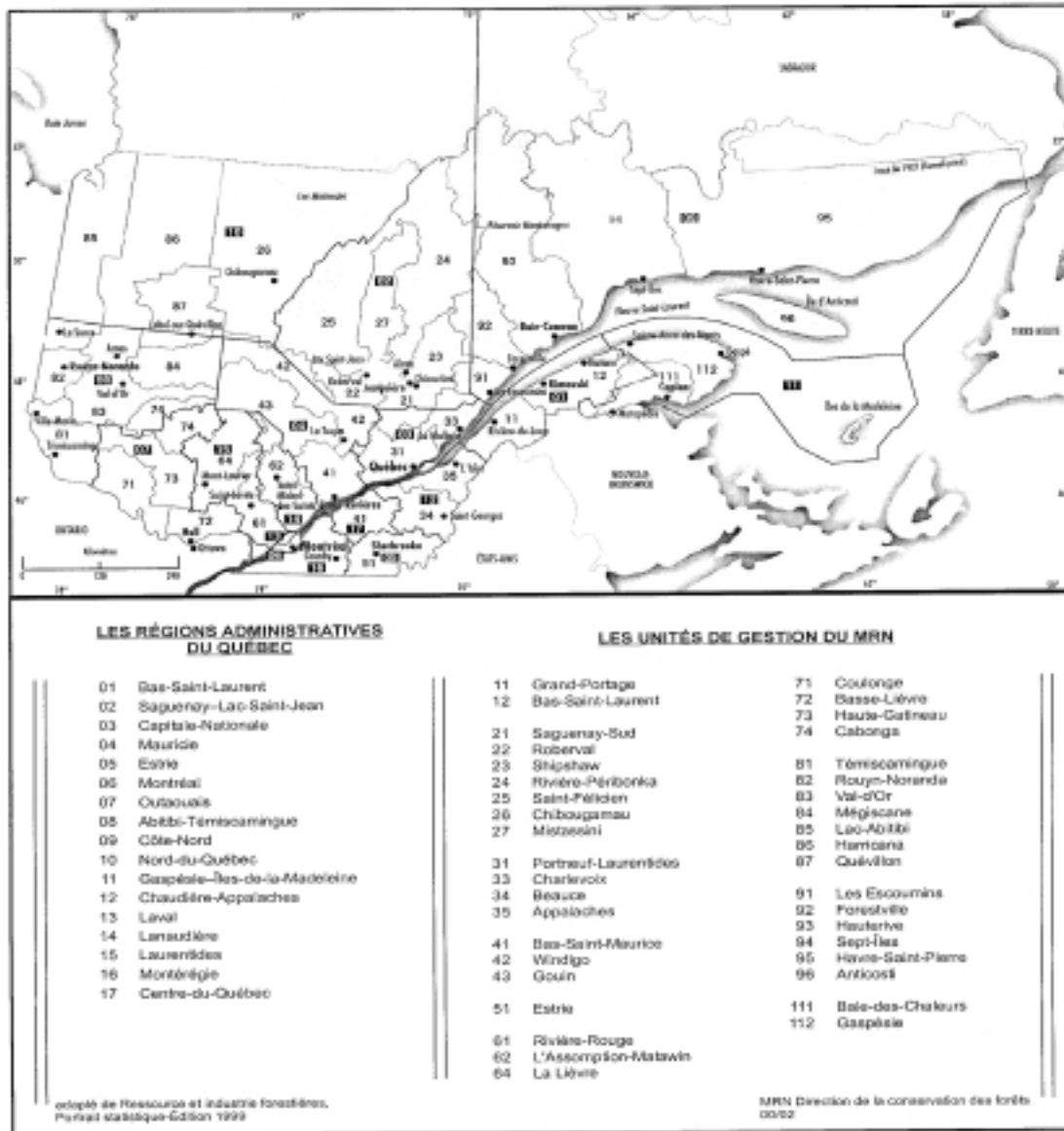
**DIRECTION DE LA CONSERVATION DES FORÊTS
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC**

Décembre 2002

INTRODUCTION

Ce rapport résume les principaux problèmes entomologiques et pathologiques détectés dans les forêts québécoises depuis le printemps 2002 jusqu'à la fin de septembre de la même année. Les informations qu'il renferme proviennent principalement des observations faites par les 22 techniciens en protection des forêts qui œuvrent dans les diverses régions administratives du ministère des Ressources naturelles (MRN) ainsi que des relevés aériens effectués par la Direction de la conservation des forêts (DCF). Soulignons, d'une part, que nous ne traitons ici que des cas jugés les plus pertinents et, d'autre part, que les données dont nous faisons état sont très générales. Le lecteur trouvera également dans ce rapport un bilan des inspections phytosanitaires réalisées dans les pépinières forestières, en vue de certifier l'état de santé des plants destinés au reboisement. Certaines contraintes liées à l'implantation d'un nouveau système d'informations à la DCF nous empêchent de produire, pour ce rapport mi-saison, le sommaire des relevés effectués dans les plantations.

Les unités territoriales retenues pour situer les phénomènes sont les régions administratives du Québec ainsi que les unités de gestion du MRN. Les limites de ces entités administratives sont indiquées sur la carte 1. Les noms des localités citées dans le rapport sont conformes au *Répertoire toponymique du Québec* (1987). On peut obtenir des informations complémentaires et des précisions quant aux endroits où l'on a détecté des ravageurs en s'adressant à la Direction de la conservation des forêts.



Carte 1 – Les régions administratives du Québec et les unités de gestion du ministère des Ressources naturelles

RÉSUMÉ

Les conditions climatiques froides et pluvieuses qui ont prévalu d'avril à la mi-juin 2002 ont favorisé le développement d'une panoplie de maladies des feuilles et ont contribué à atténuer les dégâts causés par les insectes défoliateurs printaniers. La tordeuse des bourgeons de l'épinette et l'arpenreuse de la pruche sont demeurées les principaux ravageurs des résineux. Par rapport à 2001, les défoliations qu'elles ont causées ont toutefois connu une baisse importante. Dans les forêts de feuillues, la livrée des forêts a posé le problème entomologique le plus important, alors que dans les plantations, le grand hylésine des pins est demeuré une préoccupation importante.

Les principaux faits marquants de la saison ont été :

- . la diminution importante des superficies défoliées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette comparativement à l'année dernière ;
- . la poursuite de la régression de l'épidémie d'arpenreuses de la pruche dans la région de la Côte-Nord et la détection d'infestations locales dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches ;
- . le déclin de l'épidémie de livrées des forêts dans plusieurs territoires de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- . la détection du grand hylésine des pins dans sept nouvelles municipalités régionales de comté (MRC) ;
- . la régression des populations de tordeuses du tremble dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais ;
- . la dessiccation entraînée par la sécheresse chez plusieurs feuillus.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES FORÊTS NATURELLES

TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Choristoneura fumiferana (Clem.)

Les dégâts attribuables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont connu une forte régression en 2002. Les superficies affectées sont en effet passées de 18 900 ha en 2001 à quelque 4 800 ha cette année (tableau 1). La baisse des défoliations a été considérable principalement dans la région de l'Outaouais. L'inventaire des larves en hibernation (L2) effectué à l'automne 2001 nous avait permis de prévoir ce recul de l'infestation dans maints secteurs des unités de gestion de la Coulonge et de la Basse-Lièvre. La réduction des aires défoliées est cependant aussi attribuable aux températures fraîches et pluvieuses du printemps 2002, qui ont contribué à atténuer les dégâts en désynchronisant le développement de l'insecte et celui des pousses. Les superficies infestées par la tordeuse ont par contre légèrement augmenté dans les régions de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les défoliations relevées dans l'Outaouais ne couvrent que 3 400 ha cette année. L'épidémie a connu une forte baisse dans la majorité des secteurs qui sont affectés depuis plusieurs années, soit ceux inclus dans le périmètre délimité par les municipalités de Fort-Coulonge, Maniwaki et Buckingham. Les dégâts les plus importants (de modérés à graves) ont été observés à l'Île-du-Grand-Calumet et le long de la rivière Gatineau, entre Low et Maniwaki, alors que des foyers de moindre intensité ont été repérés en périphérie de Portland-Ouest, au sud-est de Val-des-Monts et au nord de Bristol-Ridge.

Les infestations rapportées dans les autres régions du Québec sont demeurées locales. Aucun dégât n'a été rapporté cette année dans les Laurentides, alors qu'en Estrie et dans le Centre-du-Québec, l'épidémie est demeurée circonscrite aux plantations d'épinettes blanches de Compton et du Sanctuaire de Drummondville. Les superficies défoliées ont continué à s'accroître en Mauricie. Les dégâts demeurent toutefois confinés au secteur du lac Bouchard (parc national de la Mauricie), en bordure de la route 155 (au sud de Saint-Roch-de-Mékinac) ainsi que dans une plantation d'épinettes blanches à Saint-Georges. Les superficies défoliées se sont également accrues au Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'intensité des dégâts y a généralement été moindre que l'année dernière, mais quelques nouveaux foyers sont apparus au nord de la rivière Saguenay ainsi que dans l'arrondissement de Chicoutimi.

Tableau 1 - Superficies (ha) affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2002

Régions administratives	Unités de gestion	Niveaux de défoliation			Total
		Léger	Modéré	Grave	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	21	136 (59) ¹	200 (26)	129 (228)	465 (313)
	23	50 (0)	9 (0)	0 (0)	59 (0)
	Total	186 (59)	209 (26)	129 (228)	524 (313)
Centre-du-Québec	41	0 (32)	83 (67)	0 (7)	83 (106)
Mauricie	41	88 (0)	82 (31)	628 (497)	798 (528)
Estrie	51	0 (0)	0 (0)	18 (19)	18 (19)
Laurentides	64	0 (0)	0 (8)	0 (45)	0 (53)
Outaouais	71	322 (160)	202 (1 071)	1 247 (3 845)	1 771 (5 076)
	72	553 (295)	117 (1 073)	0 (8 694)	670 (10 062)
	73	529 (131)	388 (215)	41 (2 399)	958 (2 745)
	Total	1 404 (586)	707 (2 359)	1 288 (14 938)	3 399 (17 883)
Total général		1 678 (677)	1 081 (2 491)	2 063 (15 734)	4 822 (18 902)

()¹ = Superficies affectées en 2001

ARPEENTEUSE DE LA PRUCHE

Lambdina fuscicollis fuscicollis (Guen)

En 2002, l'épidémie d'arpeenteuses de la pruche a poursuivi sa régression dans la Moyenne et la Basse-Côte-Nord, alors que de nouvelles infestations locales ont été détectées dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches. Les superficies défoliées couvrent un peu plus de 45 500 ha, comparativement à 63 529 ha l'année dernière (tableau 2).

L'épidémie, qui s'est amorcée en 1998 dans la région de la Côte-Nord, a atteint son apogée en l'an 2000, pour ensuite connaître une régression considérable en 2001. Comme cela avait été prévu, cette régression s'est poursuivie en 2002. Tous les foyers qui avaient persisté l'année dernière entre la municipalité de Rivière-Saint-Jean et la rivière Saint-Augustin ont chuté cette année. L'infestation ne s'est maintenue que dans un secteur à l'est de la rivière Saint-Augustin, et de nouveaux territoires avoisinant l'aire infestée en 2001 ont été affectés.

Enfin, des infestations locales de faible étendue ont été détectées le long du fleuve Saint-Laurent, entre Cap-Saint-Ignace et l'Isle-Verte. Neuf foyers ont été repérés dans le Bas-Saint-Laurent, soit à Rivière-Ouelle, Pointe-aux-Orignaux, Rivière-du-Loup, Cacouna et l'Isle-Verte, et un autre à l'Île-aux-Oies, dans la région de la Chaudière-Appalaches. Ils couvrent une superficie totale de 79 ha.

Tableau 2 - Superficies (ha) affectées par l'arpeenteuse de la pruche au Québec en 2002

Région administrative	Unités de gestion	Niveaux de défoliation			Total
		Léger	Modéré	Grave	
Bas-Saint-Laurent	11	0 (0) ¹	3 (0)	61 (0)	64 (0)
Chaudière-Appalaches	35	0 (0)	0 (0)	15 (0)	15 (0)
Côte-Nord	95	1 288 (0)	8 955 (866)	35 200 (62 663)	45 443 (63 529)
Total		1 288 (0)	8 958 (866)	35 276 (62 663)	45 522 (63 529)

()¹ = Superficies affectées en 2001

TORDEUSE DU PIN GRIS

Choristoneura pinus pinus Free.

Les populations de tordeuses du pin gris sont demeurées à l'état endémique en 2002.

PORTE-CASE DU MÉLÈZE

Coleophora laricella (Hbn.)

Les populations de porte-case du mélèze ont régressé dans toutes les régions du Québec en 2002.

Les dégâts relevés en Gaspésie ont été généralement négligeables cette année. Ils se sont atténués dans le foyer d'infestation situé au lac Curé (verger à graines de mélèzes laricins), passant de modérés à légers.

Dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, on n'a relevé sa présence que sur des arbres en bordure de routes. Quelques foyers de niveau léger ont été repérés, entre autres, entre Sainte-Luce et Pointe-au-Père ainsi que le long de l'autoroute 73. En Montérégie, des défoliations légères ont été signalées à Abercorn, au lac Brome, à Cowansville, à Granby, à Sainte-Anne-de-la-Rochelle et à Sainte-Christine.

Dans l'Outaouais, ce sont les mêmes secteurs que l'an dernier qui ont été affectés. Ils sont situés aux lacs Swartz et Sparling, à Ladysmith, Shawville et Vinton. L'importance des dégâts y est cependant moindre cette année.

LIVRÉE DES FORÊTS

Malacosoma disstria Hbn.

L'épidémie de livrées des forêts a connu une régression considérable en 2002. Les superficies affectées par l'insecte ont diminué de près de 75 % par rapport à l'année dernière, passant de quelque 1 250 000 ha en 2001 à 315 853 ha en 2002 (tableau 3). La baisse des défoliations a été considérable dans toutes les unités de gestion de l'Abitibi-Témiscamingue, sauf dans celle de Témiscamingue. Les dégâts se sont par contre légèrement accrus dans la région de l'Outaouais, bien qu'ils soient demeurés confinés dans le même secteur que l'année dernière.

En Abitibi-Témiscamingue, l'infestation a fortement chuté dans la zone qui était infestée depuis 1999, soit dans le territoire situé au nord de la route 117. L'épidémie a presque complètement disparu dans l'unité de gestion du Lac-Abitibi, alors que dans celles de Mégiscane,

d'Harricana, de Val-d'Or et de Quévillon, on n'a relevé que des défoliations sporadiques dont l'intensité était généralement de niveau léger. Les dégâts modérés n'ont été observés que dans quelques foyers résiduels, principalement en périphérie de Val-d'Or, Malartic, Cadillac, Lac-Castagnier, Senneterre et Louvicourt. Dans les secteurs de Desmaraisville, à la limite nord-est des aires affectées par la livrée, l'infestation s'est par contre intensifiée et étendue légèrement par rapport à l'année dernière. Elle a atteint la limite sud-ouest de l'unité de gestion de Chibougamau, dans la région du Nord-du-Québec. Le déclin des populations de livrées s'est aussi produit dans l'unité de gestion de Rouyn-Noranda. Cependant, des dégâts modérés et graves ont encore été enregistrés dans le sud-ouest de cette unité, alors que dans celle de Témiscamingue, l'épidémie demeurait très intense. Les territoires inclus dans le quadrilatère délimité par Laniel, le lac Simard, Évain et la frontière de l'Ontario ont été fortement défoliés en 2002.

En Outaouais, l'infestation s'est maintenue dans la réserve de La Vérendrye, soit entre les réservoirs Dozois et Cabonga ainsi qu'au nord du lac Jean Péré (Le Domaine). Elle a pris de l'expansion dans le secteur du réservoir Dozois, alors que les foyers relevés l'année dernière entre le Barrage Barrière et le lac Camachigama ainsi qu'au réservoir Cabonga (limite est de l'infestation en 2001) se sont résorbés en 2002. Une nouvelle zone d'infestation couvrant plus de 200 ha a par contre été détectée, lors des évaluations terrestres, au sud-est de la limite de l'infestation de 2001. Ce secteur, situé au sud du lac Roland, a été gravement défolié cette année. Dans les autres régions du Québec, aucune défoliation n'a été rapportée.

Tableau 3 – Superficies (ha) affectées par la livrée des forêts au Québec en 2002

Régions administratives	Unités de gestion	Niveaux de défoliation			Total
		Léger	Modéré	Grave	
Outaouais	73	40 (408) ¹	319 (29)	0 (0)	359 (437)
	74	809 (12 014)	9 269 (11 538)	20 382 (475)	30 460 (24 027)
	Total	849 (12 422)	9 588 (11 567)	20 382 (475)	30 819 (24 464)
Abitibi-Témiscamingue	81	8 244 (44 303)	8 552 (53 200)	89 042 (1 636)	105 838 (99 139)
	82	19 248 (89 862)	21 375 (183 394)	41 137 (12 648)	81 760 (285 904)
	83	14 669 (27 972)	20 231 (96 482)	208 (17 227)	35 108 (141 681)
	84	11 202 (5 447)	1 930 (57 027)	0 (12 803)	13 132 (75 277)
	85	733 (42 677)	561 (144 634)	92 (18 283)	1 386 (205 594)
	86	19 273 (16 651)	2 143 (153 003)	19 (148 251)	21 435 (317 905)
	87	7 961 (16 470)	11 382 (65 796)	6 963 (17 968)	26 306 (100 234)
	Total	81 330 (243 382)	66 174 (753 536)	137 461 (228 816)	284 965 (1 225 734)
Nord-du-Québec	26	69 (0)	0 (0)	0 (0)	69 (0)
Total général		82 248 (255 804)	75 762 (765 103)	157 843 (229 291)	315 853 (1 250 198)

()¹ = Superficies affectées en 2001

TORDEUSE DU TREMBLE

Choristoneura conflictana (Wlk.)

Ce défoliateur important sur le peuplier faux-tremble a connu une régression significative de ses populations dans tous les foyers actifs en 2001.

Aussi bien dans la région des Laurentides que dans celle de l'Outaouais, il ne reste que de petits foyers épars de défoliation. Des dégâts modérés ont été relevés au lac Leslie, à Mont-Saint-Michel et à Notre-Dame-de-Pontmain, alors que des défoliations légères ont été enregistrées dans quelques localités situées au sud de l'unité de gestion de la Haute-Gatineau et près de Sainte-Véronique. Il existe également plusieurs petits foyers à l'état de trace dans ces deux régions. Ailleurs, l'insecte n'a pas été détecté.

ARPENTEUSE DE BRUCE

Operophtera bruceata Hulst

L'arpenreuse de Bruce a connu une augmentation de ses populations dans toutes les régions où sa présence a été remarquée en 2001. On a relevé plusieurs petits foyers de ce défoliateur hâtif des érablières dans quelques régions de la province.

En effet, en Beauce on a signalé des traces de l'insecte dans quelques érablières ainsi qu'un foyer d'infestation légère à Saint-Jacques-de-Leeds. En Estrie, deux foyers à l'état de trace ont été relevés à Kingscroft et à Baldwin, deux de niveau léger à Orford et à Saint-Edwidge, et un de niveau modéré à Stanstead.

En Montérégie, les érablières de Bromont et du mont Pinnacle, près de Frelighsburg, présentent des dégâts légers. Celles situées entre Saint-Sauveur-des-Monts et Sainte-Véronique dans les Laurentides ont été défoliées à des niveaux variant de traces à légers, alors que des dégâts graves étaient signalés à Mont-Laurier et à Kiamika.

SPONGIEUSE

Lymantria dispar (L.)

On constate une baisse des populations de cet insecte dans les foyers existants en 2001. On a détecté, par contre, un nouveau foyer dans la région de la Chaudière-Appalaches.

En Montérégie, le foyer de défoliation modérée relevé l'année dernière le long de l'autoroute 10 près de Chambly présente, en 2002, des dégâts très légers. Le chêne rouge est l'essence affectée. Dans la région de l'Outaouais, on n'a observé que des traces de l'insecte, notamment à Caldwell, Fitzroy, Rivière-Barry et Portage-du-Fort.

Dans la Capitale-Nationale, le foyer d'infestation relevé en 2001 est resté stable. On a encore relevé de très faibles dégâts (à l'état de trace) sur les chênes rouges à Sainte-Pétronille et à Saint-Laurent (île d'Orléans). Finalement, un foyer d'infestation est apparu en 2002 à Saint-Jean-Chrysostome, dans la région de la Chaudière-Appalaches. Des peupliers à grandes dents y ont été modérément défoliés.

MALADIES DES FEUILLES

Le printemps frais et humide de 2002 a entraîné le développement de plusieurs maladies des feuilles, dont l'anthracnose sur le hêtre et le chêne, *Discula umbrinella* (Berk. & Broome) Sutton, la brûlure des pousses du peuplier, *Pollacia radiosa* (Lib.) Baldacci & Cif., la tache septorienne sur l'érable à sucre par *Septoria* spp., la tache d'encre sur le peuplier, *Ciborinia whetzellii* (Seaver) Seaver, et la cloque des feuilles sur l'érable rouge, *Taphrina dearnessii* Jenkins. On a retrouvé, pour une seconde année consécutive, à Kazabazua, la rouille sur les feuilles de chêne rouge, *Cronartium quercuum* (Berk.) Miyabe ex Shirai.

MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME

On a remarqué l'effet fulgurant de la maladie de l'orme cet été dans les régions de Montréal et de l'Outaouais. Des ormes ont aussi été atteints dans les unités de gestion de la Baie-des-Chaleurs, des Appalaches, de Saguenay-Sud et de la Coulonge.

DÉGÂTS CLIMATIQUES

Gelure printanière

La saison de croissance a débuté tard ce printemps, et les températures froides ont persisté jusqu'au mois de juin. Les essences qui débourent en premier, comme le peuplier faux-tremble, ont subi des dommages reliés aux gels printaniers. Au nord du 49^e parallèle, dans les secteurs de Chapais, Chibougamau et de la Réserve faunique Ashuapmuchuan, des cimes entières ont gelé. Les arbres ont dû puiser dans leurs réserves pour refaire leur feuillage. Les peupliers faux-trembles, en Estrie et en Montérégie, ont subi les mêmes sévices. Le chêne rouge, dans la région de la Mauricie, a aussi été endommagé, parfois gravement. Les plantations d'épinettes, dans beaucoup de régions, ont subi des gelures aux nouvelles pousses, à diverses intensités.

Sécheresse

Dans plusieurs régions de la province, les mois d'août et de septembre 2002 ont été caractérisés par des températures anormalement élevées et de faibles précipitations qui ont entraîné une dessiccation plus ou moins importante des végétaux. On a noté la roussissure et la décoloration hâtive des feuilles, la défeuillaison prématurée de certains feuillus, une réduction de la croissance ainsi qu'un dépérissement des rameaux et des branches des arbres. De plus, on a observé la mortalité de hêtres à grandes feuilles en Montérégie. Diverses essences ont été affectées, mais ce sont surtout le bouleau à papier, le bouleau jaune, l'érable rouge et le peuplier faux-tremble qui ont le plus souffert. Le thuya et un grand nombre de feuillus, dont le hêtre à grandes feuilles, l'érable à sucre, le frêne, le chêne rouge, l'ostryer de Virginie et le saule, ont également été affectés par la sécheresse. Des dommages sur d'importantes superficies ont été rapportés pour le bouleau, l'érable et le peuplier dans plusieurs régions, soit celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Estrie, de Montréal, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. Les arbres atteints croissaient généralement sur des sols minces de flancs de montagnes, de pentes abruptes et d'affleurements rocheux.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES PLANTATIONS

GRAND HYLÉSINE DES PINS

Tomicus piniperda (L.)

Les relevés effectués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la Direction de la conservation des forêts ont permis de détecter la présence du grand hylésine des pins dans neuf nouveaux sites répartis dans sept municipalités régionales de comté (MRC), dont six où on ne l'avait jamais repéré. Cinq de ces MRC sont situées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

Ces nouveaux sites ont été relevés dans les municipalités de Clarendon (MRC de Pontiac), Pontiac (MRC Les Collines de l'Outaouais), Brownsburg (MRC d'Argenteuil), Mont-Tremblant (MRC des Laurentides), Sainte-Élisabeth (MRC d'Autray), Contrecoeur (MRC de Lajemmerais) et Franklin (MRC Le Haut-Saint-Laurent).

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES PÉPINIÈRES

En 2002, les inspections phytosanitaires de certification ont débuté le 3 mars et se poursuivront jusqu'en novembre. Au total, 29 pépinières, réparties dans 13 régions administratives, ont été visitées dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires.

Des bris dus à la **glace**, à la **grêle** et à la **neige** ont été enregistrés dans respectivement 10, 17 et 71 lots de plants cultivés en récipients ou à racines nues. La grêle a endommagé des lots d'épinettes blanches, d'érables à sucre et de peupliers hybrides du centre de production de la région de Lanaudière. Pour sa part, la neige a causé des bris de tiges dans 15 pépinières de huit régions.

On a repéré le **chancre scléroderrien**, *Gremmeniella abietina* (Lagerb.) Morelet var. *abietina* O. Petrini, L.E. Petrini, G. Laflamme et G.B. Ouellette, dans cinq pépinières réparties dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue. Un total de 25 lots de pins gris produits en récipients ont été triés.

Au cours de la saison 2002, des larves du **charançon de la racine du fraisier**, *Otiorhynchus ovatus* (L.), ont été observées dans 19 lots de plants cultivés en récipients situés dans quatre pépinières réparties dans trois régions administratives. Dans un centre de production de la région de la Mauricie, le pourcentage de plants gravement infestés a été élevé dans quelques cultures. Le producteur a procédé à un triage. Dans un autre centre de l'Abitibi-Témiscamingue, des plants en récipients ont été gravement endommagés. Dans sept pépinières, on a également relevé l'insecte, à l'automne 2001, dans 72 lots de plants à racines nues.

Des dégâts d'**animaux** (mulots, chevreuils, lièvres, écureuils) ont été observés dans 13 centres de production répartis dans dix régions administratives. Au total, 62 lots majoritairement cultivés en récipients ont subi des dégâts. Jusqu'à 25 % des plants ont été endommagés à diverses intensités.

La gelure de plants entreposés a endommagé six lots de chênes rouges dans une pépinière de la région de Lanaudière et trois lots de peupliers hybrides dans une autre de la région de la Mauricie. Dans cette dernière pépinière, 70 % des plants d'un lot ont été de modérément à gravement affectés.

Une **gelure de plants entreposés** a été relevée dans deux pépinières. L'une, dans la région de Lanaudière, avait six cultures de chêne rouge affectées, et l'autre, dans la région de la Mauricie, avait trois cultures de peuplier hybride endommagées. Dans l'une de ces dernières cultures, 70 % des plants étaient de modérément à sévèrement affectés par ce gel, et du mycélium de moisissure a été relevé sur 80 % des plants.

La **moisissure grise**, causée par *Botrytis cinerea* Pers.:Fr., a été notée dans 20 pépinières réparties dans toutes les régions administratives, sauf dans celle de la Côte-Nord. Au total, 156 lots de plants, majoritairement des lots de fortes dimensions produits en récipients, étaient affectés. Des cas de **moisissures de plants entreposés** ont été observés dans six pépinières. Soixante et un lots de peupliers hybrides, de chênes, de saules hybrides, de caryers et de cerisiers, cultivés à racines nues, ont ainsi été affectés. Dans un lot de peupliers hybrides, 10 % des plants étaient gravement atteints. On a aussi dénombré de 5 % à 80 % de plants modérément affectés dans 25 lots.

La **punaïse terne**, *Lygus lineolaris* (P. de B.), a endommagé 289 lots de plants dans 25 pépinières réparties dans toutes les régions administratives, sauf dans celles de l'Estrie et de la Côte-Nord.

AUTRES INSECTES**PORTE-CASE DU BOULEAU***Coleophora serratella* (L.)

En 2002, on a repéré des dégâts modérés causés par le porte-case du bouleau le long de la rivière Bonaventure, dans le canton Reboul, en Gaspésie. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les foyers existants en 2001 se sont maintenus. Les dégâts, qui varient de légers à élevés, ont été constatés dans les bassins des rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Mistassibi.
